

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0999**

commune (s) :

objet : Enlèvement des déchets autres que ménagers des bâtiments de la Communauté urbaine ou des bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-0999**

objet :	Enlèvement des déchets autres que ménagers des bâtiments de la Communauté urbaine ou des bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet l'enlèvement des déchets autres que ménagers des bâtiments de la Communauté urbaine ou des bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée.

Ces déchets peuvent être variés : végétaux, déchets industriels, déchets de chantier, carcasses de véhicules, pneus et sous produits.

Ces prestations comprennent la collecte, le tri, le traitement par élimination ou valorisation, ainsi que le stockage en centre agréé de tous les déchets ultimes.

Le montant global de l'opération est de 1 200 000 € HT maximum, reconductions comprises.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'enlèvement des déchets autres que ménagers des bâtiments de la Communauté urbaine ou des bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande de 75 000 € minimum HT et 300 000 € HT maximum pour la durée ferme de un an et de 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum, reconductions comprises ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des prestations d'enlèvement des déchets autres que ménagers des bâtiments de la Communauté urbaine ou des bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.